

DEMANDE DE DÉPOUILLEMENT JUDICIAIRE
(à la demande de la personne candidate)
(Loi sur les élections municipales, L.N.-B. 1979, c. M-21.01, art. 42.1)



M 02 122
(2011-04-01)

(adresse de l'expéditeur)

--

(date)

Cour du Banc de la Reine

(adresse)

Demande de dépouillement judiciaire – Loi sur les élections municipales

Conformément au paragraphe 42(1) de la *Loi sur les élections municipales*,

je, _____ de _____ ,
(nom de la personne candidate présentant la demande) (village/ville/cité/communauté rurale)

Nouveau-Brunswick, exigent par la présente (cocher la case appropriée):

a) un dépouillement judiciaire des bulletins de vote qui demeurent litigieux si un second dépouillement a déjà eu lieu en vertu de l'article 41.1 (voir la déclaration du directeur ou de la directrice du scrutin ci-jointe) pour

OU

b) un dépouillement judiciaire de tous les bulletins de vote pour

le poste de _____ pour
(poste et lieu du concours)

_____ (votes : _____) et
(nom de la personne candidate requérante) (nombre de votes)

_____ (votes : _____) pour
(nom de la personne candidate contestée) (nombre de votes)

les raisons suivantes : _____

Respectueusement soumise,

(signature de la personne candidate présentant la demande)